

DISPOSITIONS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DU MASTER OF SCIENCE HES-SO EN PSYCHOMOTRICITÉ PRÉCISANT LES TITRES CORRESPONDANT AUX DOMAINES CONNEXES À LA PSYCHOMOTRICITÉ

Version du 21 octobre 2025

BUT

Les présentes dispositions d'application précisent le Règlement du Master of Science HES-SO en Psychomotricité, du 27 novembre 2018.

Elles recensent de manière exhaustive les titres Bachelor, ou équivalent, délivrés par une haute école suisse ou étrangère reconnue, d'un domaine connexe à la psychomotricité permettant aux candidat-es de se présenter à la procédure d'admission ordinaire au MSc en Psychomotricité.

TITRES

	Certificat ou diplôme obtenu	Remarques
1.	Bachelor en Travail social	-
2.	Bachelor en Soins infirmiers	-
3.	Bachelor en Sage-Femme	-
4.	Bachelor en Ergothérapie	-
5.	Bachelor en Physiothérapie	-
6.	Bachelor en Nutrition et diététique	-
7.	Bachelor en Musique et mouvement	-

	Certificat ou diplôme obtenu	Remarques
8.	Bachelor en Psychologie	-
9.	Bachelor en Pédagogie spécialisée	-
10.	Bachelor en Pédagogie curative	-
11.	Bachelor en Sciences de l'éducation délivré par l'Université de Genève, Fribourg ou Zurich	Les titulaires d'un Bachelor en Sciences de l'éducation délivré par d'autres hautes écoles suisses ou étrangères reconnues sont soumis-es à une admission sur dossier.
12.	Bachelor ou Certificat complémentaire en enseignement au degré préscolaire ou primaire	-
13.	Bachelor en Lettre et sciences humaines avec pilier principal (90 ECTS) en psychologie et éducation ou en logopédie	-
14.	Bachelor en Médecine	-
15.	Bachelor en Sciences du mouvement et du sport avec mineure Psychologie	Ou équivalent (Bachelor en activité physique adaptée)
16.	Bachelor en Logopédie	-

DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions d'application entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2022.

Ces dispositions d'application ont été adoptées par décision n° R 2022/28/94 du Rectorat de la HES-SO, lors de sa séance du 10 octobre 2022.

Ces dispositions d'application ont été modifiées par décision n° R 2025/30/97 du Rectorat de la HES-SO, lors de sa séance du 21 octobre 2025. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.